

Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général 2026 — épreuve de spécialité

Métropole, mardi 16 juin 2026 (26-SESJ1ME1)

Corrigé

Dissertation et épreuve composée

Dissertation

Sujet — Dissertation

Consigne officielle. Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Ce sujet comporte quatre documents.

Sujet. Comment les questions environnementales peuvent-elles devenir un problème public ?

Document 1. Nombre de publications scientifiques de 15 pays sur la protection de l'environnement.

	Nombre de publications		Évolution entre 2010 et 2020
	2010	2020	(coefficient multiplicateur)
Chine	10 709	62 918	5,9
États-Unis	14 976	24 783	1,7
Inde	2 501	13 577	5,4
Royaume-Uni	3 680	7 933	2,2
Allemagne	3 361	7 131	2,1
Italie	2 249	6 691	3,0
Corée du Sud	2 041	6 520	3,2
Espagne	2 644	6 486	2,5
Brésil	1 681	6 294	3,7
Iran	858	6 022	7,0
Australie	2 271	5 756	2,5
Canada	2 632	5 433	2,1
France	2 545	4 724	1,9
Japon	2 834	4 472	1,6
Taiwan	1 732	2 352	1,5
Total	75 509	230 900	3,1

Source : d'après Ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, *État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, n° 15, d'après Base OST (Observatoire des Sciences et Techniques), 2022.

Document 2. Sondage : « Dans cette liste, quelle est la question qui vous paraît la plus importante aujourd'hui pour la France ? (Une seule réponse possible) »

En %	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
La hausse des prix	10	9	6	5	6	8	12	7	8	38	28	26
L'immigration	3	10	16	15	14	19	14	9	14	9	13	15
L'environnement / La transition écologique	7	2	4	5	6	8	16	10	13	10	12	9
La sécurité des biens et des personnes	5	4	5	12	9	8	8	5	11	5	12	9
Les inégalités	10	7	7	8	9	10	10	8	7	7	6	7
L'emploi	37	35	37	30	29	22	16	19	12	7	5	5

Source : d'après ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), *Les Représentations sociales du changement climatique*, 25^e vague du baromètre, 2024.

Document 3. Investissements des entreprises pour protéger l'environnement en 2023 (graphique à barres, en millions d'euros ; valeurs lues sur le graphique, arrondies à 5 millions près ; pour les énergies renouvelables, valeurs données par la note de lecture du sujet).

Domaine	Investissements (millions d'euros)	Études en prévision d'un investissement
Économie d'énergie	environ 660	environ 70
Énergies renouvelables	environ 560	40
Protection de l'air et du climat	environ 295	environ 40
Eaux usées	environ 270	environ 20
Sites, paysages et biodiversité	environ 175	environ 10
Meilleure gestion de l'eau	environ 145	environ 25
Sols, eaux souterraines et de surface	environ 135	environ 10
Déchets (recyclage)	environ 120	environ 10
Déchets (hors recyclage)	environ 115	environ 15
Bruit et vibrations	environ 65	moins de 5
Récupération et stockage du carbone	environ 15	moins de 5
Autres domaines	environ 60	environ 45

Champ : France, industries extractive et manufacturière (y compris artisanat commercial) et énergie ; établissements de 20 salariés ou plus.

Source : INSEE, *Investissements des entreprises pour protéger l'environnement*, 2025.

Lecture : En 2023, en matière d'énergies renouvelables, les entreprises ici analysées ont investi environ 560 millions d'euros, et prévoient d'investir 40 millions d'euros à l'avenir.

Document 4.

Il est assez rare de voir sur une même scène un chef d'entreprise du CAC 40 et un pirate. Ce 23 juin, sur les quais de Seine à Paris, dans un lieu à mi-chemin entre péniche et bar branché, Alexandre Ricard, le PDG du groupe Pernod Ricard, et Paul Watson posent ensemble pour la postérité.

Dans le milieu de la protection des océans, Paul Watson est une star. Un militant écologiste connu pour ses faits d'armes – le fameux sauvetage de bébés phoques avec Brigitte Bardot sur la banquise en 1977, quelques baleiniers coulés depuis –, exilé en France sous le coup de deux mandats d'arrêt internationaux. Barbe blanche et chemise ouverte sur tee-shirt pour l'un, costume sérieux et sourire mesuré pour l'autre. Inutile de préciser qui porte quoi.

Tous deux sont venus soutenir le lancement de Take OFF (Take Ocean For Future), une opération menée par l'Institut océanographique Paul-Ricard pour lever des fonds et mettre la recherche au cœur de la protection de l'océan. « *Je suis très à l'aise avec ce mélange des genres*, précise Patricia Ricard, la présidente de l'institut. *Parce que chacun peut attirer l'attention avec ses méthodes.* » [...]

Watson a [...] rappelé que « *si l'océan meurt, nous mourrons aussi* ». Alexandre Ricard a, lui, endossé son costume rassurant de « plus jeune chef d'entreprise du CAC 40 », dont le groupe finance déjà à 75 % l'action de l'institut. « *Il faut que notre action sorte du petit monde de la mer. Il y a urgence* », souligne sa cousine Patricia Ricard, aux manettes depuis dix ans. Pour elle, le déclic a eu lieu avec la COP 21 en France : « *On a pensé que tout ce qu'on disait et faisait depuis des années dans notre coin pouvait avoir un écho. Et quand Alexandre prend la parole, il est plus facilement entendu par ses pairs, il touche un public plus large que le nôtre.* » [...]

Et le PDG du numéro deux mondial dans le secteur des vins et spiritueux d'expliquer avec pédagogie qu'« *en Australie les vendanges ont, en dix ans, été déplacées de janvier à mars pour cause de dérèglement climatique* ». Or, pour un bon champagne, il faut du raisin de qualité. Pour une bonne vodka, un climat adapté aux champs. Surtout, « *il ne faut pas oublier que le pastis est constitué en majorité d'eau* ». Un pirate est un pirate, un patron est un patron.

Source : Lisa VIGNOLI, « Paul Watson l'écologiste et Alexandre Ricard le patron unis pour protéger l'océan », *Le Monde*, 30 juin 2016.

Corrigé

Analyse du sujet. Les **questions environnementales** recouvrent le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité, les pollutions de l'air, de l'eau et des océans, l'épuisement des ressources : des questions qui portent sur des **biens communs** (nul n'en est exclu, mais l'usage de chacun dégrade ce que tous partagent) et sur des **externalités négatives** que le marché seul ne corrige pas. Un **problème public** n'est pas un fait physique : une situation, même grave, ne le devient qu'au terme d'un travail social de **construction** par lequel elle est identifiée et mesurée, cadrée (récits, images, responsables désignés), portée par des mobilisations et enfin inscrite à l'**agenda** des pouvoirs publics, qui la reconnaissent comme relevant de leur action. Le sujet demande *comment* : il attend les **mécanismes** et les **acteurs** de cette construction, non un débat pour ou contre ; le verbe « peuvent » invite toutefois à montrer que cette construction n'est ni automatique ni acquise (concurrence avec d'autres problèmes, reculs). Il relève du chapitre « Quelle action publique pour l'environnement ? » (construction des problèmes publics, pluralité des acteurs, échelles, instruments), avec l'appui du chapitre sur l'engagement politique (paradoxe de l'action collective, répertoires d'action, nouveaux mouvements sociaux, structure des opportunités politiques). Notions attendues : problème public, mise à l'agenda, acteurs (pouvoirs publics, ONG, experts, entreprises, citoyens), bien commun, échelles, instruments. Les documents. Document 1 : les publications scientifiques sur la protection de l'environnement ont été multipliées par 3,1 dans quinze pays entre 2010 et 2020 (de 75 509 à 230 900), par 5,9 en Chine et par 1,9 en France : la connaissance du problème est produite massivement et mondialement. Document 2 : dans le baromètre de l'ADEME, l'environnement n'arrive en tête des préoccupations des Français qu'une seule fois, en 2019, à égalité avec l'emploi (16 %) : de 2 % en 2014 il monte à 16 % en 2019, puis retombe à 9 % en 2024, tandis que la hausse des prix bondit à 38 % en 2022 : l'attention de l'opinion est variable et concurrencée. Document 3 : en 2023, les établissements industriels de 20 salariés ou plus ont investi plus de 2,5 milliards d'euros pour l'environnement, dont environ 660 millions dans l'économie d'énergie et 560 millions dans les énergies renouvelables : les entreprises ont intégré la contrainte. Document 4 : en 2016, un militant écologiste et un PDG du CAC 40 s'allient pour « lever des fonds » et « attirer l'attention », chacun avec ses méthodes ; la COP 21 a été « le déclic » qui a donné un écho à leur action.

Problématique. Par quels mécanismes – production de connaissances, cadrage et mobilisation, médiatisation et saisie d'opportunités politiques – et par l'action de quels acteurs une question environnementale, longtemps confinée aux laboratoires et aux militants, s'impose-t-elle

comme relevant de l'action publique, et pourquoi cette reconnaissance reste-t-elle fragile et concurrencée ?

Plan détaillé. I. Un travail de construction porté par une pluralité d'acteurs fait des questions environnementales des problèmes reconnus.

I.A. L'identification par les scientifiques et les experts. Affirmation : une question environnementale n'existe socialement que lorsqu'elle est mesurée, expliquée et attribuée à des causes. Explication : les scientifiques et les lanceurs d'alerte établissent l'existence du problème (température, disparition d'espèces, concentration de CO₂) ; les **experts**, en synthétisant ces travaux, cadrent les possibles et fournissent aux autres acteurs les chiffres et les seuils qu'ils reprendront : le GIEC, créé en 1988, publie des rapports depuis 1990 et a fourni la base scientifique des repères de 2 °C puis 1,5 °C que les négociations ont adoptés (accord de Paris, 2015 ; rapport spécial du GIEC sur le 1,5 °C, 2018). Illustration : document 1 : dans quinze pays, les publications sur la protection de l'environnement passent de 75 509 en 2010 à 230 900 en 2020, soit une multiplication par 3,1 ; la Chine, multipliée par 5,9 (de 10 709 à 62 918), représente 62 918/230 900 $\approx$ 27 % du total en 2020 contre 10 709/75 509 $\approx$ 14 % en 2010 ; la France double presque (de 2 545 à 4 724, coefficient 1,9). La production de connaissance est devenue mondiale et massive, ce qui rend le problème de plus en plus difficile à contester.

I.B. Le cadrage et la mobilisation par les ONG, les militants et les mouvements sociaux. Affirmation : la connaissance ne suffit pas, il faut donner au problème une forme intelligible et mobilisatrice, puis le porter dans l'espace public. Explication : le **cadrage** transforme des données en récits, en images (l'ours polaire, les mégafeux), en responsables désignés ; la **mobilisation** est l'œuvre des ONG et des mouvements sociaux qui surmontent le **paradoxe de l'action collective** (Olson : l'environnement est un bien collectif dont chacun profite sans s'engager, d'où la tentation du passager clandestin) grâce aux rétributions symboliques du militantisme (Gaxie) et à des **répertoires d'action** (Tilly) spectaculaires, numériques et judiciaires ; ces luttes post-matérialistes relèvent des nouveaux mouvements sociaux (Touraine). Illustration : document 4 : Paul Watson, « star » de la protection des océans, connu pour le sauvetage de bébés phoques avec Brigitte Bardot en 1977 et « quelques baleiniers coulés », cadre la question en termes de survie (« si l'océan meurt, nous mourrons aussi ») ; « chacun peut attirer l'attention avec ses méthodes ». Connaissances : les grèves scolaires et marches pour le climat de 2018–2019 ont rassemblé jusqu'à 6 millions de personnes dans le monde en septembre 2019 ; « l'Affaire du siècle » a recueilli 2,3 millions de signatures en ligne et fait condamner l'État pour inaction climatique en 2021.

I.C. Les entreprises et les citoyens, acteurs ambivalents mais indispensables de la publicisation. Affirmation : les entreprises, pollueuses et régulées, sont aussi des relais qui élargissent le public du problème. Explication : elles financent des fondations et de la recherche, portent un cadrage *économique* du problème (risques pour l'activité, les approvisionnements, les rendements) qui touche des publics insensibles au discours militant, tout en défendant leurs intérêts (lobbying, écoblanchiment) ; les citoyens, par la **consommation engagée**, transforment le marché en scène politique. Illustration : document 4 : le groupe Pernod Ricard « finance déjà à 75 % l'action de l'institut » ; son PDG explique qu'« en Australie les vendanges ont, en dix ans, été déplacées de janvier à mars pour cause de dérèglement climatique » et que « le pastis est constitué en majorité d'eau » : le climat devient un risque pour le chiffre d'affaires. « Quand Alexandre prend la parole, il est plus facilement entendu par ses pairs, il touche un public plus large que le nôtre. » Document 3 : en 2023, les établissements industriels investissent environ 660 millions d'euros dans l'économie d'énergie et 560 millions dans les énergies renouvelables : l'environnement est entré dans les décisions d'investissement des firmes.

II. Mais l'inscription à l'agenda politique dépend de l'opinion, des médias et des opportunités, et reste concurrencée et réversible.

II.A. La médiatisation et l'opinion hiérarchisent les problèmes. Affirmation : un problème

n'entre à l'agenda que s'il devient visible et prioritaire pour une part suffisante de l'opinion. Explication : les médias sélectionnent et amplifient certaines questions ; les problèmes sont en **concurrence** pour une attention limitée, et la hiérarchie des préoccupations dépend de la conjoncture (chômage, attentats, inflation) autant que de la gravité objective. Illustration : document 2 : la part des Français citant l'environnement comme question la plus importante passe de 2 % en 2014 à 16 % en 2019, soit $16 - 2 = 14$ points, une multiplication par 8, l'année des marches climat et de l'Affaire du siècle, où il rejoint l'emploi (16 %) en tête des préoccupations ; mais en 2022 la hausse des prix est citée par 38 % des sondés contre 10 % pour l'environnement, qui retombe à 9 % en 2024 ; l'emploi, lui, s'effondre de 37 % en 2013 à 5 % en 2024. Document 4 : l'article du *Monde* est lui-même un vecteur de médiatisation, et Patricia Ricard veut que « notre action sorte du petit monde de la mer ».

II.B. Des fenêtres d'opportunité : sommets, catastrophes, élections. Affirmation : la mise à l'agenda se produit à la faveur d'événements déclencheurs qui ouvrent une fenêtre aux acteurs mobilisés. Explication : la **structure des opportunités politiques** (Tarrow) – sommets internationaux, catastrophes rendant le risque tangible (canicule de 2003, mégafeux), échéances électorales, institutions ouvertes – abaisse le coût de la mobilisation et donne un écho à des acteurs jusque-là inaudibles ; l'action se déploie alors à des **échelles emboîtées**, du mondial (COP) au local (plans climat). Illustration : document 4 : pour Patricia Ricard, « le déclic a eu lieu avec la COP 21 en France » (2015) : « tout ce qu'on disait et faisait depuis des années dans notre coin pouvait avoir un écho ». Connaissances : Charte de l'environnement adossée à la Constitution (2005), déclaration d'« urgence climatique » par de nombreux parlements (2019), Convention citoyenne pour le climat (2019–2020, 150 citoyens tirés au sort, 149 propositions, loi Climat et résilience de 2021).

II.C. L'institutionnalisation par l'action publique transforme le problème et ses acteurs, sans clore le conflit. Affirmation : une fois à l'agenda, le problème se traduit en **instruments** qui contraignent et incitent, ce qui fait des entreprises des acteurs engagés, mais rouvre le conflit sur la répartition de l'effort. Explication : réglementation, taxation, marché de quotas et subventions donnent un prix ou une norme à ce qui n'en avait pas ; les firmes investissent en réponse (le quota européen valait environ 84 euros la tonne de CO₂ en 2023) ; mais l'acceptabilité sociale plafonne l'action (les Gilets jaunes de 2018 ont obtenu le gel de la taxe carbone à 44,60 euros la tonne) et la concurrence des urgences peut faire reculer le problème dans l'opinion sans le faire disparaître de l'agenda. Illustration : document 3 : en 2023, les établissements industriels ont investi plus de 2,5 milliards d'euros pour l'environnement (somme des valeurs lues) ; économie d'énergie (environ 660 millions) et énergies renouvelables (560 millions) réunissent près de la moitié du total, la protection de l'air et du climat environ 295 millions, alors que la récupération et le stockage du carbone n'atteignent qu'environ 15 millions : l'effort suit le prix de l'énergie et de la réglementation plus que la gravité des enjeux ; les 70 millions d'études en prévision pour l'économie d'énergie annoncent la poursuite du mouvement. Document 2 : l'environnement, à 16 % en 2019, n'est plus cité que par 9 % des Français en 2024, mais les investissements se poursuivent : le problème est institutionnalisé.

Introduction rédigée. En juin 2016, sur les quais de Seine, un « pirate » écologiste sous le coup de deux mandats d'arrêt et le plus jeune PDG du CAC 40 posaient ensemble pour la protection des océans (document 4) : cette alliance improbable dit à elle seule combien les questions environnementales ont changé de statut. Les **questions environnementales** – climat, biodiversité, pollutions, ressources – portent sur des **biens communs** que nul ne peut s'approprier et que chacun dégrade. Un **problème public** désigne une situation reconnue comme problématique et comme relevant de l'action des pouvoirs publics ; or aucune situation ne le devient d'elle-même : il y faut un travail de construction sociale qui l'identifie, la cadre, la porte dans l'espace public et l'inscrit à l'**agenda** politique. Par quels mécanismes et par l'action de quels acteurs une question environnementale, longtemps confinée aux laboratoires

et aux militants, s'impose-t-elle ainsi comme relevant de l'action publique, et pourquoi cette reconnaissance reste-t-elle fragile et concurrencée ? Nous montrerons d'abord qu'un travail de construction porté par une pluralité d'acteurs – scientifiques, ONG et militants, entreprises et citoyens – fait des questions environnementales des problèmes reconnus (I), puis que leur inscription à l'agenda politique dépend de l'opinion, des médias et des opportunités politiques, et qu'elle reste concurrencée et réversible (II).

Conclusion rédigée. Les questions environnementales deviennent des problèmes publics au terme d'un travail de construction où chaque acteur apporte une pièce : les scientifiques les identifient et les mesurent, dans un effort de recherche mondial multiplié par trois en dix ans ; les ONG et les mouvements sociaux les cadrent et les portent, en surmontant le paradoxe de l'action collective par des répertoires d'action spectaculaires, numériques et judiciaires ; les entreprises et les citoyens en élargissent le public et en font une contrainte économique. Mais cette construction n'aboutit que si les médias et l'opinion la rendent prioritaire et si une fenêtre d'opportunité – une COP, une catastrophe, une élection – permet aux pouvoirs publics de s'en saisir et de la traduire en instruments : réglementation, prix du carbone, subventions, qui engagent à leur tour les firmes. Cette reconnaissance reste fragile : l'environnement est concurrencé par l'inflation ou l'emploi dans les préoccupations, et les instruments qui le traitent rouvrent le conflit sur la répartition de l'effort. Ouverture : parce que le climat est un bien commun *mondial*, la construction du problème se rejoue à l'échelle internationale, où le passager clandestin et les inégalités entre pays rendent la coopération, de Kyoto à Paris, encore plus difficile.

Ce que le correcteur attend. Les notions incontournables sont **problème public**, **construction** et **mise à l'agenda**, la **pluralité des acteurs** (pouvoirs publics, ONG, experts, entreprises, citoyens) et leur interaction faite de coopération et de conflit, ainsi que le lien avec l'engagement politique (paradoxe de l'action collective, répertoires d'action, opportunités politiques). Le hors-sujet le plus fréquent consiste à réciter les *instruments* de la politique environnementale ou les difficultés de la coopération internationale (passager clandestin, accord de Paris) comme réponse principale : ils ne sont admis qu'en fin de parcours, comme traduction ou prolongement de la mise à l'agenda. Un plan-catalogue (« les scientifiques, les ONG, les entreprises, l'État ») sans mécanisme de passage d'une étape à l'autre plafonne à la moyenne ; chaque document doit être cité avec une donnée, y compris le graphique du document 3, lu avec prudence (« environ 660 millions ») et le document 2, qui ne doit pas être lu comme une montée continue de la préoccupation environnementale mais comme une attention variable et concurrencée.

Épreuve composée

Première partie — Mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet — Première partie

Épreuve composée. Cette épreuve comprend trois parties :

- Partie 1 – Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
- Partie 2 – Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
- Partie 3 – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points). Vous expliquerez une difficulté soulevée par les chocs asymétriques dans le cadre de la zone euro.

Corrigé

La **zone euro** réunit les vingt et un pays qui partagent l'euro et, avec lui, une **politique monétaire unique**, conduite par la Banque centrale européenne avec un objectif principal, la stabilité des prix (inflation de 2 % à moyen terme) : le taux directeur est le même de Lisbonne à Helsinki. Un **choc asymétrique** est un choc, d'offre ou de demande, qui ne frappe qu'un ou quelques pays membres, ou qui les frappe avec une intensité très différente : l'éclatement d'une bulle immobilière, une crise bancaire, la chute d'un secteur dont dépend un pays. La difficulté que soulève un tel choc tient à ce que le pays touché a perdu ses deux instruments d'ajustement.

D'abord, la politique monétaire ne peut pas réagir. La BCE fixe son taux directeur en fonction de la situation *moyenne* de la zone : si un seul pays entre en récession alors que les autres croissent, l'inflation moyenne ne justifie aucune baisse des taux, et le pays en crise ne peut plus abaisser lui-même le coût du crédit pour relancer l'activité. Ensuite, l'**ajustement par le taux de change** a disparu. Avant la monnaie unique, un pays frappé par un choc pouvait laisser sa monnaie se déprécier ou la dévaluer : ses exportations devenaient moins chères, ses importations plus coûteuses, et la demande se redirigeait vers sa production. Avec une monnaie commune, cette soupape n'existe plus. Il ne reste au pays que sa **politique budgétaire** nationale, elle-même encadrée par le pacte de stabilité et de croissance (déficit inférieur à 3 %

du PIB, dette inférieure à 60 %) et limitée par son endettement, alors qu'il n'existe ni budget fédéral capable de transférer des ressources vers la région touchée (le budget de l'Union pèse environ 1 % du PIB, contre plus de 20 % pour le budget fédéral des États-Unis) ni mobilité du travail comparable à celle d'une fédération. L'ajustement passe donc par la **dévaluation interne** : la baisse des salaires et des prix, obtenue par le chômage, seul moyen de rétablir la compétitivité et l'équilibre des comptes.

L'histoire de la zone euro l'illustre. Dans les années 2000, des taux bas qui convenaient à une Allemagne atone ont alimenté des bulles immobilières en Espagne et en Irlande, que ces pays ne pouvaient freiner en relevant leurs propres taux ; leur éclatement en 2008 a été un choc asymétrique payé en chômage. La crise de la dette grecque, révélée fin 2009, a été plus brutale encore : privée de dévaluation, la Grèce a vu son PIB reculer d'environ 25 % entre 2008 et 2016 et son taux de chômage dépasser 23 % en 2016, sous des plans d'aide conditionnés à l'austérité. C'est pour combler ce manque d'amortisseur que la zone euro a créé le Mécanisme européen de stabilité (2012) puis lancé l'emprunt commun NextGenerationEU (2020), qui nourrissent le débat sur un fédéralisme budgétaire.

Attendu du barème. Définir le choc asymétrique et la politique monétaire unique ; expliquer le mécanisme (taux directeur calibré sur la moyenne de la zone et perte du taux de change, donc ajustement par la dévaluation interne et le chômage, avec une politique budgétaire encadrée et sans budget fédéral) ; illustrer par un exemple daté (Espagne ou Irlande 2008, Grèce 2010).

Deuxième partie — Étude d'un document (6 points)

Sujet — Deuxième partie

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points). Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Document. Vote systématique¹ aux élections nationales de l'année en 2002, 2012 et 2022 par âge et diplôme (en % des inscrits).

	2002	2012	2022
Ensemble de la population	47,6	47,8	37
Par âge			
18–29 ans	31,4	26,8	17,3
30–64 ans	49,1	50,1	37,2
65 ans et plus	55,7	56,5	47,7
Par diplôme			
Aucun diplôme	45,6	42,2	28,8
Diplôme inférieur au baccalauréat	51,8	49,2	38,1
Baccalauréat	52,2	46,9	33,3
Diplôme de l'enseignement supérieur	54,5	53,8	43,7

Champ : Personnes inscrites sur les listes électorales et résidant en France métropolitaine.

Source : D'après Élisabeth ALGAVA et Kilian BLOCH, « Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser », *Insee Première*, n° 1929, 17/11/2022.

1 : Vote systématique : ont voté à tous les tours des élections nationales de cette année-là (présidentielles et législatives).

Questions :

1. À l'aide des données du document et d'un calcul simple, vous comparerez l'évolution du vote systématique des 18-29 ans à celle de l'ensemble de la population entre 2012 et 2022. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances vous montrerez que l'engagement politique dépend de variables sociodémographiques. (4 points)

Corrigé

Question 1. Le document mesure le **vote systématique**, c'est-à-dire la part des inscrits qui ont voté à tous les tours des élections présidentielle et législatives d'une même année. Entre 2012 et 2022, selon l'INSEE, le vote systématique des 18-29 ans est passé de 26,8 % à 17,3 % des inscrits, celui de l'ensemble de la population de 47,8 % à 37 %.

Écart en points de pourcentage : pour les 18-29 ans, $17,3 - 26,8 = -9,5$ points ; pour l'ensemble, $37 - 47,8 = -10,8$ points. Taux de variation : pour les 18-29 ans, $(17,3 - 26,8)/26,8 \times 100 \approx -35$ % ; pour l'ensemble, $(37 - 47,8)/47,8 \times 100 \approx -23$ %. Autrement dit, le vote systématique des jeunes a été multiplié par $17,3/26,8 \approx 0,65$ et celui de l'ensemble par $37/47,8 \approx 0,77$.

Lecture : en points, le recul est comparable (un peu moins de 10 points chez les jeunes, près de 11 points dans l'ensemble), mais comme les 18-29 ans partaient d'un niveau bien plus bas, leur recul *relatif* est beaucoup plus fort : ils ont perdu plus d'un tiers de leurs votants systématiques quand l'ensemble de la population en perdait moins d'un quart. L'écart entre les deux se creuse donc en termes relatifs : en 2012, le vote systématique de l'ensemble représentait $47,8/26,8 \approx 1,8$ fois celui des jeunes ; en 2022, $37/17,3 \approx 2,1$ fois. C'est le sens du titre de l'étude : « les écarts selon l'âge [...] continuent de se creuser ». En 2022, à peine plus d'un jeune inscrit sur six ($17,3 \% > 1/6 \approx 16,7$ %) a voté à tous les tours, contre plus d'un inscrit sur trois dans l'ensemble (37 %).

Question 2. L'**engagement politique** désigne l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens participent à la vie politique : vote, militantisme dans un parti ou un syndicat, engagement associatif, consommation engagée, protestation. Il n'est pas également réparti : il dépend de **variables sociodémographiques**, c'est-à-dire de caractéristiques sociales des individus comme l'âge, le diplôme, la catégorie sociale ou le genre. Le document le montre pour le vote, forme conventionnelle par excellence, à travers deux variables ; les connaissances permettent d'en ajouter et d'expliquer.

Première variable : l'**âge**. Le document montre un écart massif et croissant. En 2022, 47,7 % des inscrits de 65 ans et plus ont voté systématiquement contre 17,3 % des 18-29 ans, soit $47,7 - 17,3 = 30,4$ points d'écart et un rapport de $47,7/17,3 \approx 2,8$: les seniors votent près de trois fois plus souvent systématiquement que les jeunes ; cet écart n'était que de $55,7 - 31,4 = 24,3$ points en 2002. Le cours l'explique par un effet de **cycle de vie** : à vingt ans, on est étudiant ou en emploi instable, mobile donc souvent mal inscrit, sans impôts locaux ni enfants, et l'on se sent peu concerné par les enjeux ; l'insertion professionnelle, l'installation et la famille rapprochent ensuite du vote. S'y ajoute un effet de **génération** (Anne Muxel) : les cohortes récentes, socialisées dans la défiance envers les partis et l'affaiblissement du devoir civique, pratiquent un vote intermittent plutôt que systématique, et chaque génération vote un peu moins que la précédente au même âge. Mais l'âge modifie autant la *forme* de l'engagement que son intensité : les jeunes privilégient les répertoires protestataires et numériques, pétitions en ligne, boycott, grèves scolaires pour le climat de 2018-2019, tandis que les retraités dominent la vie associative locale.

Seconde variable : le **diplôme**. En 2022, 43,7 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont voté systématiquement contre 28,8 % des personnes sans diplôme, soit $43,7 - 28,8 = 14,9$ points d'écart, une participation 1,5 fois plus fréquente ; l'écart était de $54,5 - 45,6 = 8,9$ points en

2002 et de 11,6 points en 2012 : il se creuse à chaque décennie, et la baisse touche d'abord les moins diplômés (les sans-diplôme perdent 13,4 points entre 2012 et 2022, les diplômés du supérieur 10,1). Le cours l'explique par la **compétence politique** : le diplôme, et le capital culturel qu'il atteste, donnent le sentiment d'être autorisé à avoir une opinion sur les affaires publiques et capable de la traduire en acte ; Daniel Gaxie parle d'un « cens caché » qui écarte du jeu politique les moins dotés sans interdiction formelle. Les diplômés disposent aussi de l'information et des ressources (aisance à l'écrit et à l'oral, réseaux) que réclament la pétition, la prise de parole en réunion ou le recours en justice : l'abstention, mais aussi la faible participation protestataire, sont d'abord populaires.

Les connaissances ajoutent d'autres variables que le document ne montre pas. Le **genre** : longtemps moins engagées dans les organisations politiques, héritage d'une socialisation différenciée et d'un moindre temps disponible, les femmes ont rattrapé l'écart de vote et dominent l'engagement associatif de solidarité, mais restent minoritaires aux positions dirigeantes des partis et des syndicats. La **socialisation politique** familiale, enfin, transmet l'engagement : les enfants de familles politisées ou de traditions militantes s'engagent plus souvent. L'engagement politique est donc socialement situé : le diplôme et la position sociale en commandent l'intensité, l'âge et le genre en orientent les formes.

Troisième partie — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Sujet — Troisième partie

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points). Il est demandé au candidat de traiter le sujet : en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion. Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la productivité des firmes sous-tend la compétitivité d'un pays, c'est-à-dire son aptitude à exporter.

Document 1. Secteurs industriels avec l'excédent commercial le plus élevé en France sur un an (septembre 2023 – août 2024), en milliards d'euros (graphique à barres ; valeurs inscrites sur le graphique).

Secteur	Importations	Exportations
Industrie aéronautique & spatiale	27,7	57,1
Chimie, parfums & cosmétiques	55,4	75,4
Produits agricoles & agroalimentaires	75,5	82,0

Source : Tristan GAUDIAUT, « Les fleurons de l'industrie française à l'export », www.statista.com, 24 octobre 2024.

Document 2.

Aequs Aerospace France¹ monte en capacité en se dotant d'une nouvelle machine d'usinage cinq axes à très haute vitesse. Un investissement de 2 millions d'euros pour ce sous-traitant aéronautique de Cholet (Maine-et-Loire). « C'est la première machine neuve que nous achetons depuis sept ans. Elle répond à un impératif de productivité demandé par notre principal client. Sans cet investissement, nous perdions le marché », explique Olivier de Rohan-Chabot,

directeur de l'usine choletaise. Le nouvel équipement doit en effet usiner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des pièces de fonderie en aluminium destinées à la fabrication de trains d'atterrissage, pour le compte de Safran Landing Systems².

La filiale française du groupe indien Aequs Aerospace est en effet active dans l'usinage de pièces aéronautiques complexes et à forte valeur ajoutée pour les programmes neufs des avionneurs et pour la fourniture de pièces de rechange à destination des compagnies aériennes. Elle produit ainsi des éléments de trains d'atterrissage et des composants moteur équipant l'Airbus A320, l'ATR 72 pour les trains d'atterrissage, ou encore le Falcon 7X de Dassault, ainsi que certains programmes militaires. « Les commandes d'avions neufs explosant, nous enregistrons une croissance de 20 % depuis la sortie de crise du Covid. Cette tendance devrait se maintenir au cours des trois prochaines années », indique le directeur d'Aequs Aerospace France.

Depuis 2022, cette entreprise de 70 salariés a en effet vu son chiffre d'affaires passer de 6,5 à 11 millions d'euros sur son dernier exercice clôt en mars 2025. Olivier de Rohan-Chabot table ainsi sur un atterrissage à 15 millions d'euros pour l'exercice 2025-2026. « [...], nous prenons de nouveaux marchés notamment dans les pièces de prototypage. Un domaine très spécifique qui nous permet de nous positionner auprès de nos clients en vue de l'adoption en série des prochaines motorisations », ajoute le dirigeant. En conséquence, Aequs Aerospace a créé dix postes ces deux dernières années à Cholet.

Source : d'après Cédric MENUET, « Aequs Aerospace France augmente ses capacités de production en Maine-et-Loire », www.lesechos.fr, 16 mai 2025.

1 : Aequs Aerospace France : filiale du groupe indien Aequs Aerospace.

2 : Safran Landing Systems : entreprise française, filiale du groupe Safran, spécialisée dans le domaine aéronautique.

Document 3. Évolution du salaire moyen par tête (en indice), et croissance de la productivité globale des facteurs (en indice) dans quelques pays, 2000-2022.

	2000	2005	2010	2015	2020	2022
Allemagne						
Salaire moyen par tête, indice base 100 en 2000	100	102	103	112	117	115
Croissance de la productivité globale des facteurs, indice base 100 en 2000	100	103	103	108	111	112
Espagne						
Salaire moyen par tête, indice base 100 en 2000	100	99	108	104	102	100
Croissance de la productivité globale des facteurs, indice base 100 en 2000	100	98	98	99	98	102
États-Unis						
Salaire moyen par tête, indice base 100 en 2000	100	105	110	115	127	127
Croissance de la productivité globale des facteurs, indice base 100 en 2000	100	108	113	113	117	117
France						
Salaire moyen par tête, indice base 100 en 2000	100	107	114	118	116	121
Croissance de la productivité globale des facteurs, indice base 100 en 2000	100	103	102	104	103	101
Japon						
Salaire moyen par tête, indice base 100 en 2000	100	101	99	97	100	100
Croissance de la productivité globale des facteurs, indice base 100 en 2000	100	104	103	108	108	109

Source : d'après *Un monde en mutation – Productivité, compétitivité et transition numérique*, Rapport

du Conseil National de Productivité, 14 avril 2025.

Corrigé

Introduction. En un an, de septembre 2023 à août 2024, l'industrie aéronautique et spatiale française a exporté pour 57,1 milliards d'euros et dégagé l'excédent commercial le plus élevé de l'industrie française (document 1) : derrière Airbus, ce sont des centaines de sous-traitants dont la productivité conditionne cette réussite. La **productivité** d'une firme rapporte sa production aux facteurs qu'elle utilise : productivité du travail (production par heure travaillée) ou **productivité globale des facteurs** (PGF), c'est-à-dire l'efficacité de la combinaison du travail et du capital, qui reflète le progrès technique, l'innovation et l'organisation. La **compétitivité** d'un pays est son aptitude à vendre ses produits sur les marchés mondiaux, donc à exporter : elle est dite **prix** lorsqu'elle repose sur la capacité à vendre moins cher, et **hors prix** lorsqu'elle repose sur la qualité, l'innovation, l'image de marque ou les délais. Dire que la productivité des firmes *sous-tend* la compétitivité, c'est affirmer qu'elle en est le fondement : un pays n'exporte que ce que ses entreprises produisent efficacement. Nous montrerons que les gains de productivité abaissent les coûts unitaires et fondent la compétitivité-prix (I), qu'ils passent par l'investissement et l'innovation qui fondent la compétitivité hors prix (II), et qu'ils se traduisent, à l'échelle du pays, par des excédents concentrés dans les secteurs les plus productifs (III).

I. Les gains de productivité abaissent les coûts unitaires et fondent la compétitivité-prix. Affirmation : à salaire donné, une firme plus productive produit chaque unité à moindre coût, ce qui lui permet de vendre moins cher ou de dégager des marges. Explication : le coût salarial unitaire est le rapport du salaire à la productivité ; si la productivité augmente plus vite que les salaires, ce coût baisse, la firme peut réduire ses prix à l'exportation sans sacrifier sa marge, et le pays gagne des parts de marché ; si au contraire les salaires progressent sans gains de productivité, les coûts unitaires s'alourdissent et la compétitivité-prix s'érode, ce qu'aucune dévaluation ne peut plus corriger dans la zone euro. La productivité, et non le seul niveau des salaires, est donc la variable décisive. Illustration : document 3 : entre 2000 et 2022, selon le Conseil national de productivité, la PGF de l'Allemagne a progressé de 12 % (indice 112) et le salaire moyen par tête de 15 % (indice 115) : les salaires ont suivi la productivité, le rapport des deux indices, $115/112 \approx 1,03$, indique des coûts unitaires quasiment stables. Le document mesure la PGF et non la productivité du travail (qui dépend aussi de l'équipement par tête) : ce rapport n'est donc qu'une approximation du coût salarial unitaire, mais il en donne le sens. En France, la PGF n'a gagné que 1 % (indice 101) alors que le salaire moyen a augmenté de 21 % (indice 121) : le rapport $121/101 \approx 1,20$ traduit une hausse d'environ 20 % du coût du travail par unité d'efficacité, soit un écart de $121 - 101 = 20$ points contre 3 points en Allemagne. Au Japon, à l'inverse, la PGF a gagné 9 % pour un salaire stable (indice 100). Cette divergence de productivité éclaire le déficit récurrent des échanges de biens de la France, environ 100 milliards d'euros en 2023 selon les Douanes, face à l'excédent allemand.

II. Les gains de productivité passent par l'investissement et l'innovation, qui fondent aussi la compétitivité hors prix. Affirmation : la productivité ne se décrète pas : elle résulte d'investissements en capital physique et en technologie qui permettent de produire plus, plus vite et mieux, et donc de conserver ou de conquérir des marchés sur la qualité autant que sur le prix. Explication : le progrès technique, source **endogène** de croissance, s'incorpore dans les machines et les compétences ; une firme qui s'équipe accroît sa PGF, répond aux exigences de qualité, de précision et de délai de ses clients, et se positionne sur des produits complexes à forte valeur ajoutée, où la concurrence par les prix des pays émergents ne l'atteint pas. Dans les **chaînes de valeur mondiales**, un sous-traitant n'est retenu que s'il satisfait l'impératif de productivité du donneur d'ordres : sa compétitivité conditionne celle de l'exportateur final.

Illustration : document 2 : Aequs Aerospace France, sous-traitant de 70 salariés à Cholet, investit 2 millions d'euros dans une machine d'usinage cinq axes à très haute vitesse qui « répond à un impératif de productivité demandé par notre principal client », Safran Landing Systems ; « sans cet investissement, nous perdions le marché ». La machine usinera « 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 » des pièces « complexes et à forte valeur ajoutée » pour l'Airbus A320, l'ATR 72 ou le Falcon 7X. Résultat : un chiffre d'affaires passé de 6,5 à 11 millions d'euros depuis 2022, soit une multiplication par $11/6,5 \approx 1,7$ (environ +69 %), une croissance de 20 % depuis la sortie de crise du Covid, un objectif de 15 millions pour l'exercice 2025-2026 et dix postes créés en deux ans : la productivité d'une PME choletaise nourrit directement les exportations d'Airbus et de Safran.

III. À l'échelle du pays, la compétitivité résulte de l'agrégation des productivités des firmes : les excédents se concentrent dans les secteurs les plus productifs. Affirmation : un pays n'a pas de compétitivité en soi ; il exporte là où ses firmes sont relativement les plus efficaces, ce qui construit ses avantages comparatifs. Explication : selon Ricardo, chaque pays se spécialise dans les productions où son coût d'opportunité est le plus faible ; ces avantages ne viennent pas seulement des dotations factorielles mais des **dotations technologiques**, construites par la recherche, l'éducation et l'investissement des firmes. Les secteurs où les entreprises françaises cumulent haute productivité, innovation et image de marque dégagent des excédents ; ceux positionnés en milieu de gamme, concurrencés par les prix, sont déficitaires. Illustration : document 1 : sur un an (septembre 2023 – août 2024), selon Statista, l'industrie aéronautique et spatiale exporte 57,1 milliards d'euros pour 27,7 milliards d'importations, soit un excédent de $57,1 - 27,7 = 29,4$ milliards et un taux de couverture de $57,1/27,7 \times 100 \approx 206$ % : la France exporte deux fois plus qu'elle n'importe. La chimie, les parfums et cosmétiques dégagent $75,4 - 55,4 = 20,0$ milliards d'excédent (taux de couverture d'environ 136 %), les produits agricoles et agroalimentaires $82,0 - 75,5 = 6,5$ milliards (environ 109 %). Ces trois fleurons sont précisément les secteurs où les firmes françaises disposent d'une forte compétitivité hors prix (Airbus et Safran, le luxe, les vins et spiritueux) et d'une productivité élevée, tandis que le pays reste globalement déficitaire, faute de gains de PGF suffisants dans le reste de son industrie (document 3).

Conclusion. La productivité des firmes sous-tend bien la compétitivité d'un pays : elle abaisse les coûts unitaires, ce qui fonde la compétitivité-prix, comme le montre le contraste entre une Allemagne où les salaires suivent la PGF et une France où ils s'en détachent ; elle procède d'investissements qui élèvent aussi la qualité et fondent la compétitivité hors prix, à l'image du sous-traitant choletais qui aurait perdu son marché sans sa nouvelle machine ; et elle se traduit, une fois agrégée, par des excédents concentrés dans les secteurs où les entreprises sont les plus efficaces. La productivité n'est toutefois pas le seul déterminant : le taux de change, la spécialisation héritée, la demande mondiale ou le coût de l'énergie pèsent aussi sur l'aptitude à exporter, et l'excédent d'un secteur peut masquer, comme dans l'aéronautique, une chaîne de valeur très internationalisée. Reste que, sans gains de productivité, aucun de ces facteurs ne suffit durablement.

Ce que le correcteur attend. Définir productivité (travail et PGF) et compétitivité (prix et hors prix), et relier les deux par un mécanisme explicite (coût unitaire ; investissement et innovation ; spécialisation) ; mobiliser chaque document avec ses données (un calcul sur le document 1, l'écart salaire/PGF du document 3, les chiffres d'Aequs) ; éviter la paraphrase du document 2 et la confusion entre productivité et compétitivité, qui ne sont pas synonymes : la seconde se fonde sur la première.